

Votre rôle dans le Régime de partage des profits est important



À titre de participant au Régime de partage des profits, vous jouez un rôle important dans le processus : *vous contribuez* à influer sur les ventes de votre magasin (qui, avec d'autres éléments, ont une incidence sur vos primes d'accroissement et d'épargne) et *vous choisissez* comment placer l'argent de votre compte du Régime de partage des profits et le faire fructifier pour l'avenir.

Pour tirer le maximum de votre rôle – et de vos épargnes – dans le cadre du Régime de partage des profits, il est important que vous :

- compreniez le fonctionnement du Régime de partage des profits et le rôle de chaque intervenant;
- compreniez la place du Régime de partage des profits dans votre situation personnelle globale (à quoi ressemblera votre épargne-retraite dans son ensemble?);
- connaissiez votre tolérance au risque, la période de temps que vous avez pour faire fructifier votre compte du Régime de partage des profits et vos objectifs d'épargne-retraite généraux;
- choisissiez comment placer vos économies dans le compte du Régime de partage des profits (choix d'options);
- passiez régulièrement en revue vos placements et apportiez des changements à votre « stratégie » au besoin:
- sachiez avec qui communiquer et à qui poser des questions si vous ne comprenez pas un aspect du régime;
- obteniez les conseils d'un planificateur financier personnel si vous avez besoin d'aide pour choisir vos placements et gérer votre épargne-retraite en général.

Liste de vérification du Régime de partage des profits

La liste de vérification ci-dessous présente des idées pour vous aider à vous tenir à jour sur le Régime de partage des profits tout au long de l'année. Vous devriez faire ce qui suit :

Au moins tous les mois :



Renseignez-vous sur les nouveaux produits en magasin pour les recommander et les vendre à vos clients.



Recherchez de nouvelles façons d'améliorer et de perfectionner vos compétences en service à la clientèle. Mieux vous servez vos clients, plus vous réalisez de ventes et plus les primes du Régime de partage des profits peuvent être élevées!

Au moins tous les six mois :



Lisez la documentation que vous recevez pour accroître vos connaissances sur le Régime de partage des profits, comme le bulletin *Sur la piste...*, les relevés que vous envoie la Financière Sun Life et le rapport annuel du Régime de partage des profits.



Ouvrez une session sur le site Web des Services aux participants de la Financière Sun Life (masunlife.ca) pour utiliser les outils et les ressources mis à votre disposition (dont l'outil Répartition de l'actif et l'outil Planification de la retraite) et vérifier le solde de vos comptes, revoir vos options de placement et apporter des changements (au besoin).



Parlez à votre marchand pour savoir comment vous pouvez améliorer votre rendement et à combien s'élève votre prime d'accroissement ou d'épargne pour l'année.

Au moins une fois par année :



Remplissez le l'outil de répartition de l'actif sur le site Web de la Financière Sun Life pour déterminer si vous êtes un investisseur prudent, modéré ou audacieux. Comparez ensuite votre profil à vos placements actuels dans le Régime de partage des profits.



Consultez un conseiller financier sur votre stratégie d'épargne-retraite et comment le Régime de partage des profits en fait partie.

Si vous avez des questions sur le Régime de partage des profits, adressez-vous à votre marchand ou communiquez avec un représentant du Centre de service à la clientèle de la Financière Sun Life au 1-866-733-8612, les jours ouvrables entre 8 h et 20 h (heure de l'Est). Le service est offert en plus de 190 langues.

Si vous avez égaré ou oublié votre code d'accès et votre mot de passe pour accéder au site Web de la Financière Sun Life, veuillez appeler au Centre de service à la clientèle de la Financière Sun Life.